20me Année. — N° 4282 Bureaux: rue Neuve, 1 UN NUMÉRO: 15 CENTIMES Bureaux: rue Neuve, 1

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS:

Roubaix-Tourcoing. Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'ordre contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces: la ligne. . . 20 c.
Réclames: » . . . 30 c.
Faits divers: » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 8, place de la Bourse; à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

BOURSE DE PARIS

15 DÉCEMBRE

3 0/0.	66 37 1/2
4 1/2.	95 50
Emprunts (5 0/0). . . .	103 90

16 DÉCEMBRE
(Service gouvernemental)

3 0/0.	67 60
ex-coupon	
4 1/2.	95 55
Emprunts (5 0/0)	103 85

(Service particulier du Journal de Roubaix.)

Actions	Banque de France	3900 00
»	Société générale	530 00
»	Crédit foncier de France	907 00
»	Chemins autrichiens	657 00
»	Lyon	965 00
»	Est	562 00
»	Ouest	616 00
»	Nord	1207 00
»	Midi	725 00
»	Suez	740 00
5 0/0	Péruvien	35 5/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	466 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	000 00
Londres cour		25 13
Crédit Mobilier		208 00
Turc		24 65

DEPECHES COMMERCIALES

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

New-York, 16 décembre.
Change sur Londres, 4.85; 1/2 change sur Paris, 515
Valeur de l'or, 114 3/8
Café good fair, (la livre) 19 5/8
Cafés good Cargoes, (la livre) 20
Marché inanimé.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Desbonnets:

Hâvre, 16 décembre.
Cotons: Ventes 500 b. Marché calme mais très ferme.

Liverpool, 16 décembre.
Cotons: Ventes 15,000 b. Marché raide.

New-York, 16 décembre.
Cotons: 13 5/16.
Recettes de 5 jours 135,000 b.

Dépêches affichées à la Bourse de Roubaix.

Liverpool, 16 décembre.
Cotons: Ventes 10.000 b. Tendus Amérique livrable 15/16.

Hâvre, 16 décembre.
Cotons: Ventes 800 b. Low-Louisiane chargeant 83.

New-York, 16 décembre.
Recettes, 135,000 b.

ROUBAIX 16 DÉCEMBRE 1875

Bulletin du jour

Dix-huit candidats de la liste de la gauche ont été élus hier. Comme il fallait empêcher les coalisés de rayer des noms et les contraindre à voter à yeux fermés, la gauche a fait distribuer ses listes sous enveloppes, au pied de la tribune. De cette manière, il n'y avait pas moyen d'opérer des ratures. C'est ce que ces bons messieurs appellent la liberté du scrutin. Ce dernier scandale manquait à la comédie qui se joue à Versailles.

M. Paris et M. Méplain ont demandé la nullité d'un scrutin qui s'effectuait dans de pareilles conditions, mais M. Gambetta a soutenu que les listes étaient à la disposition des députés avec ou sans enveloppes. Mais alors pourquoi des listes avec enveloppes distribuées au pied de la tribune? N'est-il pas évident que ceux qui ne mettaient pas l'enveloppe dans l'urne se désignaient à la vindicte des chefs des conjurés? On a voté et, par 334 voix contre 321, on a décidé que le scrutin était valable. Cette fois, du moins, nous saurons les noms des 334 députés qui approuvent de pareilles manœuvres et on n'aura plus le bénéfice du scrutin secret.

C'est en réunion, avant la séance, que les gauches avaient décidé que la distribution des listes sous enveloppes se ferait au pied de la tribune. MM. Gent et Greppo étaient les facteurs de cette petite poste. On voudrait pouvoir détourner ses regards de tels spectacles.

Les élus sont MM. Carnot, par 334 voix; de Chabran, 376; Corbon, 353; Crémieux, 343; de Douhet, 341; Gouin, 344; Lanfrey, 350; Lepetit, 343; Letellier-Valazé, 348; Littré, 343; de Lorgeril, 340; Paul Morin, 339; Rampon, 340; Hervé de Saisy, 349; Scherer, 343; Scheurer-Kestner, 340; Testelin, 339; et de Tocqueville, 340. La majorité absolue était de 339. Un seul candidat des défectionnaires de l'extrême droite, M. de Lorgeril, a été élu. On remarquera que M. Testelin est au nombre des sénateurs à vie. Le Nord aura donc 6 sénateurs à vie.

Le nombre des élus était, avant-hier, de 42. Ce nombre est porté à 60 par le scrutin d'hier. Il ne reste plus que 15 sénateurs à élire. Il y a eu, jusqu'ici, six tours de scrutin.

M. Albert Grévy a déposé le rapport de la commission chargée d'examiner la loi sur la presse. On sait déjà que ce rapport conclut au rejet de la loi et lui substitue un nouveau projet portant simplement la levée de l'état de siége dans toute la France.

Une lettre de M. de Franclieu

M. le marquis de Franclieu adresse à l'*Univers* la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

» Le torrent d'injures que certains journaux déversent sur quelques-uns de mes amis et sur moi ne me surprend en aucune façon. Je m'y attendais et j'étais résolu d'avance à le laisser passer sans m'émouvoir.

» Il ne saurait en être de même du blâme que vous nous adressez. Venant de vous dont nous partageons toutes les convictions religieuses et politiques, de vous qui avez invariablement soutenu, avec tant de persévérance et de vigueur depuis cinq ans, cette divergence d'appréciation exige impérieusement quelques explications de nature à vous satisfaire. J'ose d'autant plus l'espérer, qu'au fond, d'après votre premier article, contenu dans votre numéro du 12 de ce mois, nous avons fait, dans la limite du possible, ce que vous aviez conseillé à la droite extrême d'entreprendre.

» Commençons par quelques vérités sur lesquelles il ne saurait y avoir de désaccord entre nous.

» La France ne peut se sauver ni se relever qu'en rentrant dans ses voies providentielles, en reprenant sa mission de fille aînée de l'Eglise; et il n'y a que la royauté qui puisse l'y ramener.

» L'obstacle sur lequel la royauté s'est invariablement brisée depuis 1789 est une école, toujours la même et procédant par les mêmes moyens, désignée, au début, sous le nom de girondins, qui ont conduit le roi au échafaud en 1793; ensuite, sous celui de doctrinaires, qui ont fait la révolution de 1830; et enfin, aujourd'hui, comme sous le titre de parlementaires ou libéraux, quels libéraux! qui ont déclaré le roi impossible au 20 novembre 1873.

» Nous n'aurions jamais vu ce que devait être la révolution, si quelque chose n'avait pas fait prévaloir dans ces jours, des principes, des aspirations, des négations anti-chrétiennes dont les conséquences [illegible] former le grand mot de 89 en une [illegible] jusqu'alors, après [illegible] en déceptions, [illegible] à une agonie telle [illegible] plus qu'à être conduit [illegible] pour disparaître [illegible]

» Il nous fallait donc agir et agir par tous les moyens contre les prétendus conservateurs parlementaires, avant qu'ils ne pussent s'emparer de la constitution qu'ils avaient préparée et combinée avec toute l'habileté qu'on leur connaît.

» Vous comprenez si bien cette nécessité que vous auriez voulu voir l'extrême droite présenter une liste de 75 noms et la soutenir invariablement à chaque tour de scrutin, de manière à empêcher toute élection et à réduire ainsi en poussière l'échafaudage constitutionnel si laborieusement enfanté pendant ces derniers mois.

» Plusieurs de nos amis avaient eu la même pensée et auraient eu le désir de la faire prévaloir; mais le nombre, parmi nous, était résolu, vous le savez bien, à prêter son concours précisément à ceux qu'il nous faut anéantir pour conserver à notre malheureux pays le seul port de refuge qui nous reste.

» Comment faire dès lors? S'abstenir en perdant nos voix? Cela peut se tenter une fois, deux fois; mais tenir une pareille gageure plus longtemps eût été obliger les divers groupes de l'Assemblée à des combinaisons nouvelles, allant contre le but que nous aurions voulu atteindre, et soulever tellement contre nous la France entière, affamée d'ordre et de repos, que partout, dans les élections prochaines, elle aurait repoussé avec indignation nos candidats au Sénat où à la Chambre des députés; tandis que, la candidature officielle n'étant plus possible en ce moment, nos chances de succès peuvent se décupler d'ici à un mois. L'opinion publique n'y est-elle pas déjà préparée par les hommages rendus à la royauté par ses adversaires les plus ardents, à l'occasion de l'habileté, du patriotisme et du dévouement dont elle a fait preuve pendant des siècles, en sauvegardant, comme on ne sait plus le faire aujourd'hui, les intérêts et la dignité des chrétiens en Orient?

» J'arrive maintenant au reproche bien autrement grave d'avoir introduit dans la place les ennemis les plus implacables de notre foi religieuse.

» Je vous avouerai qu'une pareille accusation me surprend et m'afflige on ne peut davantage.

» D'abord, en nous abstenant, étions-nous certains de barrer le passage à ceux que vous redoutez à juste titre?

» En second lieu, en ruinant les espérances électorales des catholiques libéraux, comme nous venons de le faire, n'avons-nous pas rendu le service le plus signalé à la cause sacrée que vous défendez avec tant de courage et d'éclat?

» Il a toujours été reconnu qu'une hostilité déclarée était infiniment moins dangereuse que des erreurs captieuses, auxquelles les esprits, mêmes les meilleurs, ne se laissent prendre que trop souvent.

» Dans tous les cas, nous avons cru voir le doigt de Dieu dans l'occasion qui nous était offerte d'une manière inespérée d'écarter tous les intermédiaires et de montrer à la France, d'un côté, les hommes qui veulent être catholiques avec le Pape et royalistes avec le roi; de l'autre, ceux qui n'admettent pas qu'il y ait des lois providentielles supérieures à toute volonté, sans lesquelles aucune société ne peut conduire l'homme aux fins pour lesquelles il a reçu la vie.

» La longueur de ma lettre vous prouvera, je le désire vivement, tout le prix que j'attache à vous faire clairement comprendre, ainsi qu'à tous les vrais chrétiens, quels ont été les mobiles de ma conduite.

» Veuillez, je vous prie, monsieur le rédacteur, agréer l'expression de ma considération la plus distinguée.

» Marquis de Franclieu.

» Versailles, 15 décembre. »

La franchise télégraphique

Le vice-président du conseil, ministre de l'intérieur, désireux d'éviter toute incertitude dans l'application des réglements relatifs à la franchise télégraphique, vient, après avoir entendu les demandes et observations des divers services intéressés, de désigner de nouveau les fonctionnaires à qui elle sera attribuée et les limites dans lesquelles elle pourra s'exercer.

La franchise télégraphique illimitée n'appartiendra qu'au président de la République, au président du Sénat et au président de la Chambre des députés. La franchise administrative illimitée n'appartiendra qu'aux ministres et aux sous-secrétaires d'Etat. Les maréchaux, les gouverneurs de l'Algérie, de Paris et de Lyon, les généraux, les magistrats et les fonctionnaires ne pourront expédier directement en franchise que leurs dépêches administratives urgentes, c'est-à-dire les communications relatives au service, et que la poste ne pourrait transmettre en temps utile. Le droit de franchise télégraphique impliquera pour la correspondance des fonctionnaires et agents des services publics qui en sont investis, d'une part, l'exonération de la taxe; de l'autre, la priorité de transmission de droit de franchise pourra être délégué par tout fonctionnaire ou agent à son substitut, suppléant ou intérimaire régulier. Il y aura abus de franchise toutes les fois qu'une dépêche présentée comme officielle aura trait à des affaires privées, ou dépassera la limite de la franchise accordée à l'expéditeur, on ne présentera aucun caractère d'urgence. Les dépêches constituant des abus de franchise seront néanmoins acceptées, avec copie à l'appui, à l'inspecteur du département. Chaque trimestre, un état distinct par département ministériel, et accompagné des copies des dépêches abusives, sera adressé par l'inspecteur à l'administration centrale des télégraphes, qui transmettra les pièces au ministère dont relèvent les fonctionnaires ou agents expéditeurs. Les dépêches officielles à destination de l'étranger, ou empruntant le réseau étranger, conserveront le privilège de la priorité et de la gratuité sur le parcours français; la part étrangère de la taxe sera portée au compte du département ministériel intéressé.

CHRONIQUE

Quand la reine de Danemark quittera Paris, elle pourra dire qu'elle n'aura point laissé un coin curieux inexploré.

Sa Majesté a déjà vu presque tous les établissements publics. Elle s'est rendue dans plusieurs théâtres, et hier elle a visité le fourneau économique situé rue Malesherbes, 22, ainsi que le dortoir des jeunes orphelines de cet établissement — les antres de la misère après les demeures habitées par les heureux de ce monde.

La reine est allée seule rue Malesherbes. Sa fille, la princesse Thyra, était restée à l'hôtel de Castiglione.

Après le déjeuner, Sa Majesté s'est fait conduire à Passy, dans les jardins de la ville de Paris, qu'elle a parcourus en compagnie du préfet de la Seine, qui lui a fait les honneurs.

Dans la soirée, la reine et la princesse assistaient à la représentation du Théâtre-Français, dont le programme avait été « par ordre » spécialement établi pour elles.

—

La princesse de Galles arrivera à Paris demain jeudi et descendra à l'hôtel Bristol. Elle passera la journée à Paris et partira le soir pour Copenhague par voie de Cologne et de Lubeck.

—

La *Gazette de France* donne la liste des journaux légitimistes de province qui ont jusqu'ici blâmé avec énergie la manœuvre de M. de la Rochette et de ses amis. Les journaux sont la *Décentralisation*, *le Courrier douaisien*, *l'Indépendance bretonne*, *l'Union nationale*, *la Gazette du Languedoc*, *le Conservateur de Saône-et-Loire*, *l'Echo de la Frontière*, *le Journal du Mans*, *le Messager d'Indre-et-Loire*, *le Pas-de-Calais*, *la Haute-Vienne*, *la Gazette de l'Est*, *le Journal de Rennes*, *la Gazette du Midi* et *la Guienne*. Nous pouvons ajouter à cette liste *le Courrier de la Vienne* et *l'Echo de la province*.

—

La *Gazette de France* cite les journaux légitimistes qui ont blâmé la défection des onze royalistes dont le drapeau flotte depuis jeudi à gauche. On attend avec curiosité la liste des journaux légitimistes que l'*Union* est, dit-on, sollicitée de citer en faveur de M. de la Rochette et de ses amis.

—

La commission d'enquête sur les causes de l'incendie du *Magenta* a terminé son travail. On assure que l'opinion des membres de cette commission serait que le feu n'a pris ni dans la soute aux biscuits ni dans le coqueron, mais qu'il faut en chercher l'origine dans la muraille du vaisseau, dont le bois se trouvait, en un grand nombre de points, dans un véritable état de pourriture sèche.

—

Le rapport de M. le rapporteur près le conseil de guerre maritime de Toulon est terminé. Cette pièce importante a été reçue à Paris hier, et il se pourrait par suite que le conseil de guerre appelé à juger M. le commandant Galiber se réunit avant les fêtes de la fin de l'année.

—

Le conseil d'amirauté a commencé l'examen des titres des lieutenants de vaisseau à admettre sur le tableau d'avancement. Cet examen terminé, le conseil s'occupera des enseignes de vaisseau. Ce n'est guère qu'à dater du 20 décembre que le conseil d'amirauté vérifiera les titres des officiers appartenant au génie maritime, au corps médical de la marine, aux commissaires, etc.

Le travail d'ensemble des propositions d'avancement a été demandé par le ministre de la marine dans le plus bref délai; il lui sera remis, au plus tard, assure la *Patrie*, du 26 au 29 de ce mois.

—

Le correspondant allemand de la *Décentralisation*, de Lyon, vient d'être expulsé de Berlin et a été obligé de se réfugier en Saxe.

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 15 décembre.

L'Assemblée nationale a élu hier un sénateur, *Tantæ molis erat*.. A l'exception de l'élu, M. Fourcand, maire de Bordeaux révoqué par M. de Broglie après le 24 mai, je ne sais pas s'il y a un seul député qui, en revenant de Versailles à Paris, ait pu se dire: je n'ai pas perdu ma journée.

Cette élection d'un seul sénateur est un fait assurément regrettable et de nature à compromettre le prestige de l'Assemblée. Dans le public on fait des réflexions assez brutales, et que je n'oserais pas reproduire, à l'adresse de nos 700 souverains; et nous craignons bien que, à l'étranger, on ne nous juge fort sévèrement.

Une certaine l'assitude se manifestait hier à l'Assemblée: quelques députés de la droite ne sont pas venus à Versailles, mais malgré cette diminution dans le nombre des votants, les gauches et leurs alliés n'ont pu réunir une majorité en faveur de leurs candidats.

Cette situation ne peut se prolonger: aussi les gauches ont dû se réunir aujourd'hui avant la séance afin d'arrêter définitivement la liste que tous les alliés devront voter sans effacer un seul nom.

Tout projet de réconciliation entre le centre droit et les gauches paraît définitivement abandonné. Le *Journal de Paris* et le *Soleil* ont publié cette note qui mérite d'être reproduite.

« Certains journaux disent que le centre droit négocie avec les gauches pour obtenir que quelques-uns de ses candidats soient nommés sénateurs.

» C'est faux.

» Certains journaux disent que les princes d'Orléans, samedi dernier à l'Assemblée, ont tourné le dos à M. de Broglie.

» C'est faux. »

Vous remarquerez ce ton sec et cassant. On n'est pas content au moniteur du parti orléaniste: cela se voit. J'en suis bien fâché, mais je suis obligé de vous donner deux simples renseignements qui atténuent la portée du démenti du *Journal de Paris*.

Hier, à l'Assemblée, un député du centre droit s'approche de M. Calmon, qui figure parmi les sénateurs élus, et lui tint à peu près ce langage: « Voyons, maintenant que vous êtes élu, votez donc avec nous, puisque, *au fond*, nous sommes de la même opinion. »

Hier, en chemin de fer, un autre membre du centre droit, M. Pagès-Du-

---

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 17 DÉCEMBRE 1875.

— 41 —

VAISSEAUX BRULÉS

PAR CLAIRE DE CHANDENEUX.

XXI

(Suite)

Le baron retourna dix fois cette courte lettre dans ses mains avant de manifester l'impression qu'elle faisait naître en lui.

Son regard restait hébété et sa physionomie inquiète.

Le nom d'Odette agitait en lui certains souvenirs de tendresse et de protection sur lesquels une tendresse nouvelle, plus ardente, avait jeté un voile d'oubli.

Il l'avait bien aperçue, la veille, par une fenêtre, cette Odette autrefois affectionnée autant qu'elle pouvait l'être d'un égoïste vieux garçon.

S'il n'avait écouté que son premier mouvement, il l'eût appelée volontiers. Seulement, il s'était souvenu que Mme Coraly avait fort à se plaindre de cette nièce ingrate, et qu'elle interdisait toute tentative de rapprochement.

Car elle avait eu l'habileté de dépeindre sous les couleurs de l'ingratitude la plus impardonnable la réserve douloureuse dans laquelle la malheureuse Odette s'était renfermée après la catastrophe intime d'un mariage dont elle rougissait.

C'est à peine si le baron avait osé répondre, par quelques lignes embarrassées, aux lettres dignes et rares qu'Odette lui écrivait de Paris depuis deux ans.

Faible, borné, amoureux et sous le joug, le baron en était arrivé à épouser les querelles de sa chère Coraly, sinon dans leurs causes, du moins dans leurs résultats.

Odette avait jadis gravement blessé Coraly; Odette méritait le ressentiment de cette femme généreuse qui se bornait à exiger l'exclusion de son ancienne ennemie.

Enlacé par le cœur, par les sens, par la vanité, par la gourmandise, par le plaisir, le baron ne sentait pas les liens et se contentait d'obéir à la laisse.

Coraly ayant décidé, quand la carte d'Odette lui avait été remise, qu'il devait être à la cgasse, M. de Montchenetz s'enferma passivement, et, refoulant une façon de remords qui l'étreignit pendant une minute, il regarda s'éloigner du château l'orpheline qu'il avait sacrifiée d'un cœur si léger.

Dans la soirée, il avait oublié cette apparition, sur laquelle Coraly n'avait même pas pris la peine de lui donner une explication sommaire.

Au matin, la lettre d'Odette le secoua dans sa torpeur bestiale. Comment, elle était là?... à l'hôtel Pernache?... Elle avait besoin de lui?... Elle se disait ruinée... abandonnée?.., Etait-ce possible?

Machinalement, il se vêtit en songeant à ces étranges nouvelles, dont il n'avait jamais daigné approfondir les premiers pronostics arrivés jusqu'à lui.

Comme il allait sortir, Coraly parut enveloppée dans un peignoir de cachemire, la chevelure en désordre et le sourcil froncé.

Elle était de fort mauvaise humeur d'avoir été troublée dans son sommeil, avec cette circonstance aggravante qu'elle surprenait son mari en flagrant délit d'insubordination.

Mlle Augusta, la précieuse caméristo des anciens jours, demeurée la confidente des jours de triomphe, avait interrogé le petit commissionnaire, qui attendait sur le perron le résultat de la missive à lui confiée par dame Pernache.

En apprenant que cette lettre émanait d'une jeune dame en noir, bien triste, arrivée la veille à l'hôtel Pernache, et qu'on y entourait de mille soins, Mlle Augusta jugea la chose assez grave pour aller éveiller sa maîtresse.

— Qu'est-ce donc, mon cher? où courez-vous si matin?... lui dit-elle dès le seuil.

Il s'arrêta, d'autant plus interdit que, positivement, et sans calculer davantage, il allait descendre à Bréneroy les yeux fermés, comme un homme qui se noie sans oser regarder la rivière.

— Vous n'allez pourtant ni à la chasse, ni à la pêche, ni à Moulins, que je sache?

— Non... non... balbutia-t-il.

— Vous alliez au devant de Mme Lucien Firmerol?

— Oh!... se récria le pauvre homme.

— Eh! tenez, voilà la lettre de cette intelligente personne, une quémandeuse sans pudeur, qui n'a pas craint de venir solliciter votre charité jusque dans la maison dont elle a osé, jadis, m'interdire l'accès.

— Coraly!...

— Vous avez déjà oublié les humiliations dont votre nièce a voulu me couvrir, n'est-ce pas? Vous êtes un cœur faible, mon pauvre baron!... Moi, je me souviens, et, si je suis seule à soutenir la dignité de notre nom, au moins dois-je le faire jusqu'au bout.

— Tu as mille fois raison... mais laisse-moi t'expliquer...

— Quoi donc? fit-elle avec hauteur?

— Odette est malheureuse.

— Vraiment? Elle n'avait qu'à ne pas épouser ce beau soupirant qu'elle n'aimait guère, il est vrai, mais qu'elle préférait encore à la perspective de me voir entrer au château, comme votre femme, avant qu'elle n'en fût sortie elle-même.

— Il l'a ruinée.

— Tant pis! c'est une infortune assez fréquente par le temps de spéculation effrénée qui court.

— Il l'a abandonnée.

— Ah! cela ne prouve pas en faveur de l'amabilité de son caractère, ni du charme de son intimité.

— Elle soutient sa belle-mère infirme.

— Faut-il rédiger sur l'heure une supplique à l'Académie pour briguer le prix Monthyon en sa faveur.

— Ma petite Coraly, tu te moques toujours...

— Je suis très sérieuse, au contraire.

— Permets-moi de te rappeler qu'Odette a toujours été pour moi...

— Ah! voyons, voyons ce qu'elle a été pour vous. Une nièce attentive?.. jusqu'au jour où le mariage lui a rendu la liberté de ne plus vous écrire que deux fois l'an. Une pupille dévouée!... Jusqu'au jour où elle a remis sa fortune entre les mains d'un époux peu délicat qui, paraît-il, l'a croquée. Une parente respectueuse?... témoin certain soir où, devant vous, elle osa refuser de mettre les pieds sur mon petit domaine avec une impertinence sans seconde.

— Je t'en prie, chère amie..

— Ne parlons plus d'elle, voulez-vous?... Je venais vous prévenir que nous passerons la journée chez les Maucourt. Les voitures seront prêtes à neuf heures.

— Chez les Maucourt?... on n'en avait pas parlé!...

— Eh bien! j'en parle. D'ailleurs, Jean vient de partir pour les prévenir.

Il s'approcha de sa femme piteusement, comme un enfant grondé qui sollicite son pardon.

— Ecoute, dit-il en se faisant humble, ne me boude pas pour cela. Je n'irai pas voir Odette, puisque cela te fâche si fort... Je pourrais... je pourrais... lui envoyer un peu d'argent.

Elle eut un haussement d'épaules plein de pitié.

— Tenez, dit-elle, je suis meilleure que vous ne le supposez. Je vais moi-même lui faire remettre des secours. Vous pouvez vous en fier à moi.

— Quoi!... vraiment!.... tu voudrais...

(A suivre).